n.°24. 273
Gonzell

LE SERVITEVR FIDELLE.

L'HOMME D'ESTAT.

DIALOGVE.

M. DC. XIV.

SERVITEVR FIDELLE

MONSIEVR,

Ie vous ſuis ſeruiteur tres-humble, j'euſſe penſé faire tort à l'amitié qu'il vous a pleu me teſmoigner juſques icy ; ſi j'euſſe laiſſé paſſer le iour de mon arriuée ſans vous venir baiſer les mains, & receuoir vos commandemens.

L'homme d'Eſtat,

Hé ? mon grand amy, que ie vous embraſſe, vous ſoyez le tresbien venu, à quel jeu vous auions nous perdu ſi long temps ?

Seru. fid. Telles gens que moy, Monſieur, ne ſe perdent pas ſi aiſément : ſi ie lay eſté me voicy recouuert pour voſtre ſeruice.

L'hom. D. Mais encor d'où venez-vous?

Seru. Monſieur: Il y a vn an paſſé que ie ſuis tracaſſant les Prouinces de France, pour certains affaires particuliers que i'y auois. Bien marry que mon abſence m'ait oſté le moyen de vous continuer le ſeruice que ie vous ay voüé de longue main, ie ſuis preſt d'en payer les arrerages ; ſi vous auez agreable de vous ſeruir de moy.

L'hom. D. Ie vous remercie de vos honneſtes offres. Faites auſſi eſtat que ſi autrefois vous m'auez veu affectiõné à voſtre bien vous me trouuerez encores porté de meſme affectiõ

aux occaſions qui s'offriront de faire pour vous : Mais c'eſt aſſez Briſons icy les ceremonies, & vous aſſeez, à fin que ie vous entretiẽne plus commodément. Que dit-on d'où vous venez? Auez-vous veu Mõſieur voſtre Maiſtre.

Ser. fid. Monſieur, i'ay eu l'honneur de luy faire la reuerence, n'y a que deux iours a Chaſteau Roux, comme il montoit à cheual pour la chaſſe, & des l'heure meſme m'en ſuis venu.

L'hom. D. Ne trouuez-vous point de changement en luy? Ces broüilleries paſſées n'ont-elles point alteré ſa bonne diſpoſition?

Seru. fid. Il eſt touſiours en meſme eſtat, Dieu mercy : au moins que i'aye peu recognoiſtre, au peu de temps que i'ay demeuré pres de luy. Ce Prince eſt aſſez courageux, pour reſiſter a toutes fortunes, & prendre la reſolution qu'il faut aux choſes les plus difficiles.

L'hom. D. Vous l'auez-bien laiſſé au beſoin, ne vous en ſçait-il point mauuais gré?

Ser. fid. Les Princes de ſa qualité ne manquent iamais de ſeruiteurs & d'aſſiſtance : Meſmes en telles occaſions que les paſſées & puis il ſçait aſſez, que ſi ie ne me ſuis lors trouué pres de luy, ce n'eſt pas faute de zelle à ſon ſeruice. La neceſſité de mes affaires, m'ayant priué de ce bien, auec regret pourtant de ne luy auoir encores teſmoigné en ces dernieres actions ce que ie luy ſuis.

L'hom. d'Eſt. Ouy, mais l'euſſiez-vous peu faire en bonne conſcience, veu que ces deſſeins sembloient oppoſez à la volonté du Roy ; qui eſt voſtre premier Maiſtre?

Ser. fid. Le ſeruice que ie luy euſſe rendu n'euſt point eſté incompatible auec celuy de mon Roy, ſçeuſt eſté celuy du Roy meſmes, il eſt trop ſage Prince, pour entreprendre quelque choſe au deſauantage de ſa Majeſté, ſa qualité le couure de ce blaſme. Ce ſeroit s'en prendre à luy-meſmes, & s'offencer de ſes propres armes: Auſſi penſe-je, qu'à preſent ſa Majeſté eſt aſſez informée de la pureté de ſes intentions, & m'aſſeure, que le temps qui eſpreuue toutes choſes, fera voir à tout le monde, qu'il n'a eſté porté en ceſte action, que de l'amour qu'il a pour ſon Roy, & pour ſon Eſtat: Et quand il n'auroit de ce, autre teſmoignage, ſa prompte obeïſſance à ſe deſarmer eſt vne preuue manifeſte de ſa ſincerité: Bien qu'il peut entrer en des ombrages, pour voir touſiours ſus pied vne armée capable d'offence, neantmoins il n'en a point eſté eſtonné, fortifié de ſa Iuſtice & innocence de ſes actions, laquelle des le commencement s'eſt fait voir telle, qu'elle fait encores par ſa retraitte en ſes maiſons, en attendant les commãdemens de ſon Roy, plus ſeul que ſa qualité ne deuroit permettre.

L'hom. d'Eſt. A la verité ceſte promptitude eſt vn grand teſmoin de ſa iuſtification: Car je croy bien que s'il euſt voulu ſe roidir, il euſt trouué prou de gens qui euſſent volontiers ſecondé ſes deſſeins, comme en France il n'y en a que trop qui ne cherchent que des pretextes.

Seru. fid. Ie vous en reſponds, & en puis parler comme ſçauant. Pendant ces tumultes, ie courus par trois ou quatre Prouinces,

& des plus grandes, ie ſçay ce que j'y veis: mais ſi les affaires euſſent paſſé plus outre, ie crains qu'il euſt par apres eſté bien malaiſé de retenir les desbauches qui ſe fuſſent veuës. Vous ne penſeriez pas combien de gens eſtoient aux eſcoutes, pour voir le cours de ces grabuges, & n'euſt eſté que le iugement commun eſtoit (ce qui eſt arriué) qu'ils eſtoufferoient à leur naiſſance, nous euſſions veu beau jeu: mais Dieu nous a voulu encores eſpargner pour ce coup, ſon Nom en ſoit loüé. Apres luy nous deuons cela à la prudence de la Royne, & a quelques hõmes de biẽ qu'elle a aupres d'elle; car chacun ſçait qu'il n'a pas tenu a pluſieurs, & des Principaux de ſon Conſeil, que ſes affaires ne ſe ſoient vuidées par le ſang, & Dieu ſçait à quel deſſein: Mais bien que ie ne ſois pas grand Clerc, ſi me ſouuiens-je auoir leu dans vn autheur familier à telles gens, que pour rendre les Princes irreconciliables, & entretenir diuiſion entr'eux, il leur faut conſeiller de faire quelque tour outrageux à partie aduerſe: Ces principaux conſeils eſtoient tirez de la, pour deſeſperer toutes choſes, & mettre le feu par tout, à fin d'eſtablir leurs affaires en ces embrazemẽts. Vous ſçauez, Monſieur, que depuis que le glaiue eſt vne fois tiré hors, que les armes ſont fourbies, il eſt malaiſé de les remettre dedans, & à la roüille, il ne faut que donner le branſle aux choſes, & elles vont apres comme d'elles-meſmes.

L'hom. d'Eſt. Vous dites vray, le plus aſſeuré en ces eſmotions ciuiles eſt de ſuiure la voye

la plus douce, & auant le desordre, i'entends a ceux qui veulent la paix : Car l'ouurage que la guerre produit de part & d'autre, aigrit tellement les affaires, qu'il est apres bien malaisé de les composer, & si on le fait, c'est tousiours auec perte pour le Roy, car le bon Seigneur paye tout : mais ou auez-vous appris toutes ces nouuelles, puis que vous n'estiez pas icy.

Seru. fidel. C'est le bruit qui court d'où ie viens, & de la maison de Monseigneur: Vous pouuez penser qu'il en a de bons aduis: Mais s'il plaist à Dieu que le Roy & la Royne puissent gouster ce qui leur en sera dit, ie m'asseure que nous verrons du changement & que la vergongne de telles gens sera descouuerte.

L'hom. d'Est. Vous en parlez auec passion, elle est excusable en vn seruiteur fidelle tel que vous estes.

Seru. fidel. Non fay ie vous iure, i'en leue la main au Ciel, toute passion est vicieuse, & Dieu m'est tesmoin, que le seruice de mon Roy, m'est plus cher que tout autre: Ie le dis & le diray deuant tous, voire deuant Monseigneur & m'en sçaura bon gré : car ie sçay qu'il ne veut autre chose de moy, que ce qui se peut legitimement: mais me fasche de voir qu'il n'y ait plus d'amour, ny de fidelité en France, & que nostre nation qui de tout temps auoit eu ceste reputation d'aimer ses Princes & leur estre fidele, depuis quelques années en ça ait degeneré de ceste belle qualité, & soit tombée en son contraire. Ie ne sçay d'où nous est venu

cefte contagion : mais ie voy qu'elle pululle de iour en iour entre nous, & que les gens d'efprit mefme s'en laiffent infecter à la honte & au mefpris de toute la nation.

L'hom. d'Eft. Il eft fort ayfé de nous refoudre de cela, il n'y a que cinquante ou foixante ans, que cefte corruption eft entrée vers nous. Auparauant nous ne la cognoiffions point, elle nous eft venuë de dehors, & à pris fon temps dans les minoritez & ieunes ans de nos derniers Roys, leurs peuples les ayment plus tendrement en ceft eftat par pitié, & par confequent ceux qu'ils voyent s'entremettre de leurs affaires, fans entrer plus auant en cognoiffance, fi bien ou mal, de forte qu'ils ont à contrecœur ceux qui plus clair-voyans y penfent eftablir vn ordre par l'introductiõ de quelque nouueauté, eftimans quelque affection qu'ils y apportẽt, que leur profit particulier marche toufiours deuant celuy du Roy. Or ce changement ne fe peut faire fans bruit, pour l'intereft de ceux qui ont le gouuernement, lequel, effayans de fe conferuer ne manquent pas de faire brigues oppofées, & de defcrier les procedures contraires : Cela leur eftant de tant plus ayfé, qu'ils le font, couuerts de l'authorité du Roy. Or eft-il que noftre Eftat eftant fous des Loyx d'vne Monarchie hereditaire, il eft impoffible qu'autre que les Princes du Sãg puifsẽt ofer vne telle entreprife. Tellement que fe faifans chefs de part, toute la haine va fondre fur eux, comme autheurs des changemens qui arriuent.

Ser. fid. La condition des Princes eft donc

bien

bien miſerable, puis que meſmes leurs plus ſinceres & plus vtiles actions, emportent vne recognoiſſance ſi eſloignee de leur merite.

L'hom. d'Eſt. Cela leur arriue faulte de ſe diſpoſer de bonne heure, & auant que le beſoin leur ſoit venu, à ce qui eſt requis en tout homme de condition ſi releuee, & capable d'entrer en gouuernement. Bien qu'ils ſoient Princes, ſi ſont-ils en quelque façon aſſujettis aux peuples & leur nom deſpend de l'eſtime qu'ils en font. C'eſt pourquoy ie tiens qu'ils doiuent autant qu'il ſe peut honneſtement, ſe rendre agreables par toutes ſortes de courtoiſie, d'humanité, & affection iointes auec vne probité non deſguiſee, & amour de Iuſtice : Car il eſt ſans doute que ces belles conditions eſmeuuent infiniment la beneuolence des peuples enuers ceux qui en ſont honorez, & cela leur eſt comme vn vent fort & gaillard en pouppe, qui les pouſſe droittement à l'execution de leurs deſſeins.

Ser. fid. Ie ne doute pas que telles qualitez ne ſoient bien ſceantes & neceſſaires à vn Prince: mais certes elles courent vn grand hazard, puis qu'elles ſont ſuiettes, a l'opinion d'vn peuple lequel donnera auſſi toſt ſon iugement, en faueur de quelqu'vn affectant la tyrannie, qui n'aura que les apparences de ſes qualitez, comme à celuy qui en ſera veritablement orné: Car qui eſt l'homme à qui la verru plaiſe, qui puiſſe eſtre agreable au peuple ? Ne vous ſouuient-il pas d'vn mot de Demoſthene à ce ſuiet fuyant ſa ville. O Pallas, pourquoy te plais-tu tant en

troisbeſtes,la Choüette, le Dragon, & le peuple? Comme s'il euſt voulu dire à l'ignorance aueugle, à l'enuie & a l'inconſtance, qui toutes trois ſe rencontrent en cét animal à plusieurs teſtes? Dailleurs, il ſemble que ce ſoit ſeruitude à vn Prince de mettre ſoin a ſe rendre plaiſant & agreable à ceux, ſur qui la nature luy a donné vn tel aſcendant,

L'hom. d'Eſt. Ie ne dis pas qu'il trauaille à imiter les mœurs & le naturel des peuples pour s'y former: mais de les cognoiſtre, & vſer enuers eux de moyens honneſtes & licites, par par leſquels il ſe les puiſſe gaigner: car ayant en main ceſte aduantage il eſt apres fort aiſé à tel Prince, de ramener toutes choſes à l'ordre qui luy ſemble le meilleur, quelque trauerſe qu'on luy puiſſe faire: ceſt applaudiſſement general, donnant terreur & crainte a ceux qui s'y voudroient oppoſer; C'eſt vn des manquemens de quelques vns de nos Princes. Comme ils ſont naiz tres-grands & eſleuez; les choſes qui ſont aux deſſous deux leur paroiſſent ſi petites, qu'ils en font eſtat, comme ſi elles n'eſtoient point du tout, & cela les trompe, les peuples font les Princes, s'ils n'auoient point de ſubiects ils ſeroient particuliers. De façon qu'il leur eſt bien fort neceſſaire, de viure tellement auec leurs peuples, (s'ils veulent eſtre aimez & obeïs) qu'ils leur facent paroiſtre, qu'ils ne les ont point en meſpris. Ce defaut leur eſt plus importãt qu'ils ne penſent: Car il arriue quelquesfois que ceux qui ſont bien au deſſous d'eux le ſçachant bien faire, s'authoriſent tellement qu'ils

s'égalent à eux, & ſouuent leur font la loy. Si bien qu'il leur ſeroit beaucoup plus vtile de deſpoüiller quelque choſe de ceſte Majeſté, & s'accommoder à ceſte humeur. Par ce moyen ils feroient d'vne pierre quatre coups, ils en acquerroient nombre de ſeruiteurs affectionnez, oſteroient le moyen de le faire aux moindres qu'eux, affermiroient l'Eſtat en leur maiſon, & couperoient le pied à la tyrannye. Le deffaut de ceſt vſage, nous a produit deux changemens en ceſt Eſtat: De la race de nos premiers Roys en celle de Pepin, & de celle-là en celle de Huë Capet, & qui prendra la peine de feuilleter nos Hiſtoires, il verra que l'vne des cauſes de ces changemens & des principales, a eſté la ſolitude de de nos Roys, qui penſans tenir vne Majeſté decente à leur dignité, ne ſe faiſoiët voir à leurs peuples qu'vne fois l'annee, & encores auec pompe affectee. Cela du conſeil de ceux meſmes qui ſe ſont aſſis ſur leurs Throſnes. De ſorte que ie tiens eſtre neceſſaire à tous nos Princes de communiquer familierement auec leurs peuples, & de fois & d'autre leur paroiſtre és actions publicques, ou leur vertu & dexterité ſe peut faire voir: Car ayant vne fois gaigné ce point de ſe voir aymez, quelque choſe qu'ils facent en ſuitte, ſera receu auec applaudiſſement de tous: mais il faut commencer par là: Autrement le ſuccez de leurs entrepriſes, ne leur peut venir a ſouhait: Et bien que vous en ſemble.

Serd. fid. Certes, Monſieur, vos raiſons ſont ſi fortes & ſi concluantes, que ie m'y range volontiers! Ie ne faudray iamais de me tenir à vos

maximes, qui auez & la ſcience & l'experience.
Mais ce n'eſt pas tout de le ſçauoir dire, il le leur faut perſuader : Et uous ſçauez qu'elle peine c'eſt de donner aux Princes conſeil qui leur ſoit plaiſant & vtile, car ils craignent infiniment de receuoir & admettre la raiſon, comme vn maiſtre qui leur commande, de peur qu'elle ne leur cõmande, & de peur qu'elle ne leur oſte ou retranche ce qu'ils eſtiment le bien de leur grandeur & puiſſance, en les aſſujetiſſant à leur deuoir.

L'hom. d'Eſt. Pour ce faire, il faut qu'ils ſe diſpoſent à prendre en bonne part les remonſtrances qui leur ſont faites par les ſages & anciens ſeruiteurs de leurs maiſons, à qui ils doiuent donner ce credit, de leur dire franchement ce qu'il peut y auoir de manquement en leurs actions, pour ſe ſoubmettre volontairement a l'obſeruation des regles qui par eux leur ſeront donnees : Car ils doiuent ſçauoir, que l'homme eſt le plus grand flateur de ſoy-meſmes & ſpecialement l'homme Prince, leur enflant le cœur de vanité & preſomption, qui les empeſche de iuger des choſes ſainement, & ſelon la verité ſi bien que s'ils ne ſe laiſſent conduire, ils ſe voyent le plus ſouuent trompez. Or ie vous ay dit qu'il faut qu'ils s'y diſpoſent : car ceſte diſpoſition eſt toute en leur volonté, & qui ne l'aura point il ne peut eſperer choſe qui vaille, Cependant c'eſt vn vice aſſez familier en quelques vns de nos Princes, & comme hereditaire en leur maiſon : cela prouenant d'vn excez de courage, & de viuacité naturelle en

ceste race, qui les emporte à executer plustost qu'à entreprendre. De mesme source leur vient ceste promptitude à prendre l'essor, & se retirer de la Cour au moindre mescontentement qu'ils y reçoiuent, comme si leur abscence les y deuoit authoriser d'auantage, & ne considerent pas, que par ce moyen ils font beau ieu à leurs ennemis, qui prennent cependant des aduantages, qu'il est apres bien malaisé de leur oster: & à eux de reprendre ce qu'ils ont quitté, ils doiuent sçauoir qu'aussi bien qu'au jeu de la paulme, qui quitte la partie la perd: Il n'y a rien tel que se tenir prest du Soleil, on en est plus esclairé, il eclypse à mesure qu'on s'en esloigne: il vaudroit bien mieux qu'ils eussent appris a dissimuler les petites offences, & tenir ferme que de les ressentir à la chaude colle, & buser le temps & la vicissitude des affaires de la Cour, presentant de iour à autre des occasions de se venger, que l'absence fait perdre. D'ailleurs telles procedures augmentent bien fort l'audace de leurs ennemis, pour entreprendre de nouuelles offences: Ils estiment que ces fuittes se facent par timidité & par crainte. De là ils viennent au mespris.

Ser. fid. O Monsieur! Ie ne vous puis passer ce dernier poinct sans repliquer; car vous sçauez ce qui se pratique maintenant, & m'asseure que vous serez contrainct de les en excuser: Bien que nos Princes soient de la maison, & par consequent ceux qui deussent auoir plus de part au gouuernement des affaires, si est-ce que la malice de la saison en approche plustost les

moindres, qui abuſans de l'authorité de ceux qui ont le commandement abſolu, taillent & rongnent de toutes choſes à leur appetit, faiſans des ligues entr'eux, pour ſe maintenir en ce credit, & eſloigner de toute entremiſe, ceux à qui elle eſt deuë naturellement : cela fait que pour ne pouuoir remedier à telles caballes & ne les voir, ils ſont quelquesfois contraincts de ſe retirer en attendant l'opportunité. Autrement que voudriez-vous, qu'ils fiſſent? il eſt rude extrémement aux enfans de la maiſon de ſe voir reduicts à paſſer ſouz la loy de ceux qui la doiuent prendre d'eux.

L'hom. d'Eſt. Ie le confeſſe, mais ſi ſe doiuent-ils contraindre en cela & vſer de patience en attendant l'occaſion : Cependant ne laiſſer pas de teſmoigner touſiours de l'affection au bien du ſeruice du Roy, & de l'amour de Iuſtice, au ſoulagement du public, & comme il n'eſt pas qu'en vn ſi grand gouuernement, il ne ſe face quelquesfois des choſes qui biaiſent au deuoir: C'eſt-là ou ils doiuent prendre le temps, & s'efforcer de les ramener au droit fil, en faire tel bruit que le ſon en ſoit ouy par tout, & ſi le mal importe au general, & qu'il ſoit de telle conſequence qu'il doiue paſſer par l'approbation publique, ils ne doiuent craindre de s'y oppoſer courageuſement, en faire leurs proteſtations bien amples, y deduire leurs raiſons, & au beſoin les rendre publiques. Ce faiſant ils donneront d'eux vne bonne odeur à tous & vne crainte, qui fera changer le bien en mal, & en

despit de tous, les restablira peu a peu en leur lieu où ils se pourront de tant de plus affermir qu'ils y deuront continuer leurs iustes actions.

Ser. fid. Vous dites bien, mais pensez vous pas que les Princes aussi bien que les autres sujects, n'apprehendent l'authorité du commandement absolu, & les affronts? Leurs qualitez les en exemptent-ils? Ne les y auons nous pas veu assujettis par la violence de la saison? & si nous l'auons veuë, ne la pouuons nous pas voir encores? On ne manque iamis de pretextes pour desguiser telles entreprises.

L'hom. d'Est. Pour cela il faut poser ce fondement que l'Estat se gouuerne sous vne minorité ou ieunesse, & qu'ils ayent pour eux la Iustice, & la voix publique: car en vne plaine maiorité, cet vsage seroit dangereux, le Roy pouuant vser au gouuernement de son Estat, de sa puissance absoluë & propre mouuement. Ce qu'autre ne peut faire s'il est en minorité, Ie dis donc en ce cas qu'ils ne doiuent craindre vn tel attentat, cent mil hommes se presenteroient pour leur deliurance, il n'y faut que du courage & de la resolution, comme par exemple. Pensez-vous que si Monsieur le Prince en ces dernieres rumeurs se fust contenté de faire ses protestations contre les alliances d'Espagne, qu'il les eust publiees, & les raisons qui le mouuoient (qui sont tres-grandes qu'il en eust parlé hautement & resolument (sa qualité luy donne bien ce priuilege) il n'en eust pas remporté autant de gloire qu'il a fait, les ayant retardees par les armes? si eust sans doute, & m'as-

ſeure qu'il euſt eu plus d'adherens, & d'aprobateurs de ſon action qu'il n'a pas eu: quelques iuſtes que ſoient les armes, ſi elles n'ont la Majeſté du Roy en teſte, elles ſont odieuſes: Et eſt certain que ceux qui ſont couuerts de ce titre, ont touſiours l'aduantage de leur coſté & l'applaudiſſement de tous, bien que ſouuent au detriment public. Ce n'eſt pas qu'aux extremitez il ne faille quelquesfois vſer de ces remedes, & vaut mieux donner ainſi quelque petite incõmodité au public, que pour le vouloir trop eſpargner, le laiſſer tomber en vne plus grande: Mais ie dis qu'ils ne le doiuent faire qu'apres l'vſage de tous autres expediens plus gracieux: Et croyez que telles douces procedures, ne laiſſent de donner de grands empeſchemens aux fauteurs des aduis contraires, ils y penſent trois fois auant que d'executer leurs deſſeins. Pour moy ie tiens qu'en telles ſaiſons & affaires les paroles & les eſcrits ont autant de force que les voyes de fait, s'ils ſont accompagnez de la preud'hommie de leur autheur, & de la iuſtice de leur ſuiect. Ie dis cela, pource que quelque choſe qu'ils facent, il faut que le Roy demeure le Maiſtre, & qu'ils flechiſſent ſous ſon authorité, ou de ceux qui s'en couurent, qui fait que leur honneur y demeure engagé, lequel ils ne doiuent hazarder mal à propos. Vous me direz que tels eſcrits ne manquent pas de reſponſes, & que chacun trouue aſſez de raiſons pour donner couleur à ſon fait, il eſt vray: Mais & les vns & les autres demeurent au iugement des peuples, qui ne laiſſent neantmoins dans tous

ſes deſguiſemens, de diſcerner la verité d'auec le menſonge, & le bien d'auec le mal: Et ſe diſpoſer en ſuite chacun en ſoy, de receuoir les vns & euiter les autres.

Ser. fid. Voire-mais, Ne ſçauez-vous pas qu'il y a des affaires qui demandent la celerité, & l'execution auſſi prompte que la deliberation? Celle-cy (comme j'ay appris) eſtoit de ceſte nature. Monſeigneur ne s'eſt retiré qu'apres auoir fait ſes remonſtrances pour la retardation, qu'elles ont eſté repouſſees, & que la reſolution a eſté priſe de marcher: N'eſtoit il pas temps ou iamais de ſe declarer?

L'hom. d'Eſt. Tels conſeils ne s'executent pas ſi chaudement, il pouuoit apres ſes remonſtrances faire ſes oppoſitions & proteſtations en Parlement, en termes conuenables à perſonne de ſa qualité, & icelles publier, ſçeuſt eſté vn preparatif qui euſt diſpoſé les eſprits des peuples à mieux receuoir le reſte de ſon action; car de le faire apres que le dé eſt jetté, & que l'on a paſſé le Rubicon, cela eſt pluſtoſt receu pour excuſe d'vne faute commiſe, que pour teſmoignage d'vne ſaine intention. Et puis telles leuées ruinent plus le peuple quelque ordre qu'on y puiſſe donner, que ne feroit vne guerre toute formée: Et cela ne fait que charger la reputation du Prince qui les conduit. Il luy faut vn grand & important ſubiect, & vn grand teſmoignage de contrainte: Autrement il n'en remporte qu'vne malueillance publique.

Ser. fid. Si eſt-ce qu'en la pluſpart des prouinces d'où ie viens, ſon deſſein a eſté extreme-

ment bien receu, & mesme sa procedure : car chacun a sçeu qu'il ne s'est porté aux armes (bien qu'il fust desia absent) qu'apres auoir esté du tout esconduit de ses iustes demandes: Et comme vous sçauez qu'en France toutes choses se sçaueut, on a aussi fort particulierement descouuert d'où venoient ces menees, Et tellement que chacun à dit que certains Seigneurs de la Cour, qui ont encor bonne part au gouuernement, faisoient sous main roidir la Royne par leur partisans, à l'execution de ce dessein pendant qu'eux faisoient mine de la porter à la douceur, à fin en ce cas d'accord de n'en encourir blasme ny la mauuaise grace de nul : Et cependant lors que la Royne portee d'vn meilleur conseil, s'estoit resolue à pacifier toutes choses, trompez de leurs esperances, ils auroient fait toutes sortes d'efforts pour l'en empescher, comme si l'authorité de nostre Roy en eust receu quelque échec : Et c'est la que leurs desseins se sont descouuerts, qu'ils ont fait paroistre ce qu'ils auoient au dedans, & de quel esprit ils estoient menez.

L'hom. d'Est. On en a bien dit autant de deça, & peut estre est-il vray, les grands se seruent de tous moyens pour s'authoriser, & ne faut pas douter qu'ils ne fussent bien aises, que monsieur le Prince fust tousiours esloigné, sa presence les offusque ils ne sont que petites estoilles pres de son Soleil, si tost qu'il paroist leur clarté ne se remarque plus. C'est pourquoy il est bien a croire qu'ils n'ont pas manqué de volonté pour retarder cest accord : En cela de-

nons-nous recognoiſtre que Dieu a touſiours ſoin de ce pauure Eſtat.

Ser. fid. Mais cependant quelle pitié de voir dans vne Monarchie, des ſubiects, des principaux officiers, former des deſſeins particuliers au deſauantage public? Il eſt à craindre que le plan n'en ſoit ancien, & qu'on ne veille rebaſtir ſur les vieilles ruines: Et de fait n'auez-vous pas ſçeu que depuis peu, on a fait courir ſous main parmy le peuple, certaines Genealogies à l'auantage de quelque maiſon eſtrangere, & au preiudice de celle de France (deſenterrans par maniere de dire toutes les vieilles reſueriès de Numa pour leur donner cours, leſquelles par prudence & diligence de la Cour ont eſté ſupprimees :) Cela ne teſmoigne-il pas aſſez que la vieille caballe ſe remuë.

L'hom. d'Eſt. Eſt-il poſſible que cela ſoit arriué: s'il eſt ainſi, il n'y a point de doute qu'ils ne reſueillent les anciennes pretentions, de mon ieune aage on fit les meſmes choſes. Ce ſont ſans doute vieux fragmens des memoires de l'Aduocat Dauid qu'on renouuelle faux, meſchans, pernicieux. O le grand coup d'en pouuoir deſcouurir les autheurs, pour les punir exemplairement, comme faux teſmoins de faux ſujets, & perturbateurs du repos public.

Ser. fid. Ie ne ſçay que c'eſt & d'où cela vient: mais ie crains qu'il n'y ait rien de bon. Pour moy ie trouue qu'ils ont plus beau-jeu que iamais, ſi les ſuiects y eſtoient diſpoſez.

L'hom. d'Eſt. Ouy dea, ſi autresfois on l'a bien entrepris, lors que nous auions quatre

Princes viuans de posterité Royale, que nous auions encores vne maison fertile en Princes de mesme sang, tous grands hommes faicts & courageux, que pourroit-on faire maintenant que tout ce grand nombre est reduit à quatre seulement & encores la plusspart bien fort ieunes? car pour les suiects le temps & l'artifice les y dispose. Nous n'auons encores dans nostre Estat que trop d'esprits infectez de ce vieil leuain: il ne faut que parler a ces nouueaux Apostres, comme ils sçauent prendre quand ils veulent toutes sortes de visages: ont-ils l'artifice d'y transformer les peuples, & au besoin trouuer des expediens pour se deffaire des Princes. Mais nous auons a esperer que nostre Roy, qui par la grace de Dieu, nous promet beaucoup de soy suiura en cela les maximes du feu Roy son pere, & sçaura bien destruire par sa prudence & son courage telles menees, & les entrepreneurs d'icelle: Leur tenant la bride ferme, & ne les authoriser que bien apoinct, il y a de ce frayé vn chemin grand, spacieux, fort aisé à suiure, il est à esperer qu'il ne s'en voudra destraquer: C'est vne des choses qui luy doiuent estre le plus representees par ceux qui auront l'honneur de son oreille, à fin que son Estat ne retombe dans le precipice, d'où le feu Roy son pere la releué.

Ser. fid. Cela seroit à esperer, si nous estions ailleurs qu'en France. Mais à present tout y est corrompu, il n'y a plus de fidelité, plus de loyauté à son Roy, plus d'amour de sa patrie: Autant de grands, autant de petits Roys: Beau-

coup entre-eux aiment l'Eſtat : mais pour le conuoiter, pour en ſouhaitter la tyrannie :il n'y a plus de meſure en leurs deſirs, les Miniſtres ſe laiſſent corrompre , ils ſont à qui plus leur donne , ils diſent au moins la pluſpart comme Iudas : Combien me voulez-vous donner & ie vous le liureray : le baſtiment de leurs affaires n'eſt iamais accomply que par la ruyne de leurs Maiſtres. Monſieur, Monſieur : Croyez qu'il faut bien cercher pour trouuer vn homme de bien.

L'hom. d'Eſt. Vous vous trompez, il y en à nombre en France, gens qui ont l'ame frappee à la vieille marque , qui portent aſſez de deſplaiſir de ce qui ſe paſſe , mais ils ſouſpirent ſans dire mot : Nicodemites d'Eſtat qui pouſſent la ſaiſon de l'eſpaule , eſperans que celle-cy en produira quelqu'autre plus raiſonnable & plus libre.

Ser. fid. Ouy-mais, il y a du vice en ce temporizement, cependant tout ſe perd. Eſt il poſſible qu'il ne ſe trouue pas vn Caton , à qui le teſmoignage de ſa probité & preud'hommie donne le courage & la hardieſſe de dire franchement les choſes comme elles ſont? ſans terquiercer? ſans biaiſer? I'eſpere que ſi ſera & d'auantage, que le diſant, Dieu luy donnera efficace de le perſuader , au grand bien de noſtre Roy, & de ſon Eſtat. Ce ſeroit honneur de mourir pour ceſte liberté. Curcius & Decius qui ſe deuoüerent volontairement pour le ſalut de leurs païs , en ont remporté telle gloire , que leur non n'en mourra iamais : ceſt acte ne me-

riteroit pas vn moindre tombeau. Ceux-là par leur mort deliurerent vne ville & vne annee seulement: Et ceux cy vn Estat composé de plusieurs miliers de villes, & de plusieurs millions d'hommes. Croyez, Monsieur, que si Dieu n'a pitié de nous, nous sommes en danger de n'estre pas à couuert de tous maux. Feu nostre Grand Roy, auec tant de peine, tant de sueurs, tant de hazards de sa personne, nous auoit acquis vne paix de vingt annees: Et il semble que nous courions à toute bride pour en rechercher le trouble; Grand malheur, que nous ne pouuons demeurer en repos. Les peuples cependant n'entendent point ces menees, ils n'y contribuent point. Cinq ou six esprits broüillons & ambitieux conuoiteux de choses nouuelles minent ceste harmonie: Sera-il dit qu'vn si grand peuple suiue la passion de si peu de gens? N'auez-vous pas encores sceu ce qui ce dit des pratiques qui se sont depuis peu descouuertes en Poitou, l'execution desquelles nous faisoit r'entrer infailliblement dans les mesmes troubles ciuils, desquels par la grace de Dieu, & la valeur de feu nostre Grand Roy, nous auons esté deliurez? Qui vous meut esprits inquiets pendant la minorité & bas aage de nostre Roy, d'attenter sur les membres de son Estat, & luy faire courir fortune? qu'elle excuse legitime luy pourriez vous donner estant en aage, de vos attentats, s'ils luy causoient vne maladie generalle? quels interests y auez-vous, que vous possedez de la liberalité de nos Roys, si vous n'y adioustez de l'vsurpation. Vous vous trompez,

vous vous trompez grands Colosses, vous conceuez des montagnes : mais vous n'enfanterez qu'vne souris, vous n'auez pas affaire à des Princes qui se laissent mener par les oreilles. Ceux-cy ont bec & ongles ils sçauront bien auec les bons subiects de l'Estat ruiner vos desseins, & vos maisons, si vous vous esgarez Nos Roys vous ont faict ce que vous estes, il leur est aussi aisé de vous deffaire. Ceste famille, bien que petite en nombre maintenant, si a-elle les promesses de longue posterité, & de l'Empire du monde. Ie dis ceste maison qui ne nous produisit iamais que de grãds Princes, sages, courageux, autant d'Hercules que de personnes, pour destruire les monstres de nostre Estat, & luy continuer la paix que nostre Grand Hercule Gaulois, nostre deffunct Grand Roy luy a acquise. Pardonnez-moy, Monsieur : Ie me suis sans y penser, laissé emporter à vn excez d'affections outré de voir que ceux qui n'ont iamais causé que du mal en l'Estat, non contens trauaillent encores de iour en iour pour en aduancer la ruine entiere : Et ne cesseront qu'ils ne l'ayent fait, si Dieu n'y met la main.

L'hom. d'Est. Comment vous parlez ? Et si quelqu'vn vous escoute ? ne sçauez-vous pas que les grands ont les mains longues ? Tous vos compagnons de seruice sont-ils portez de mesme affection qui vous semble estre au bien public ?

Ser. fid. Monsieur, Ie n'ay que craindre, ce me seroit gloire de mourir pour vn si haut suiect. Ie suis le moindre des seruiteurs de Mon-

ſeigneur, & de qualité & de zeſe: Nous ſommes tous nourris en ceſte volonté, d'eſpandre volontairement noſtre ſang, pour noſtre Roy, pour l'honneur & grandeur de ſa Couronne,& le ferons de tresbon cœur aux occaſions, Si le Maiſtre eſt porté de ceſte affection, que doiuent eſtre les ſeruiteurs ? Et puis c'eſt l'intereſt de Monſeigneur, n'eſt-il pas de la maiſon ? n'eſt-il pas capable de la ſucceſſion. Ce luy ſont des obligations eſtroites, deſquelles il ne luy eſt ny honorable ny vtile de ſe deſgager: Il n'y a que la mort qui l'en puiſſe deſobliger, qu'elle manie de penſer qu'vn Prince de ceſte qualité, fuſt ſi perdu d'entendement que de s'oppoſer à ſon bien propre, mettre le feu dans ſa propre maiſon, & comme s'enſeuelir dans les ruines de ſa famille ? Ce ſont des artifices du temps paſſé qu'on renouuelle: Ainſi auoit-on taſché de diffamer l'auguſte nom de nos derniers Princes, peres de ceux qui nous reſtent: ainſi veut-on faire le leur: Ce ſont les meſmes conſeils, n'en deſcouurez pas la ruze ?

L'hom. d'Eſt. Ie ne ſçay pas ou vous auez eſté nourry, mais à vos diſcours, ie ne vous trouue pas ignorant de noſtre Hiſtoire, & la ſçauez appliquer à propos & ſelon le ſuiect C'eſt la verité que ceux qui ont cy deuant tant broüillé ce pauure Eſtat, ont vſé des meſmes moyens qu'ō commence de pratiquer, ils iugerent bien des l'entree, qu'il leur eſtoit impoſſible d'executer leurs deſſeins, tant que les Princes du Sang ſeroient prez de nos Roys: Auſquels par le moyen de leur qualité, ne pouuoit eſtre refuſé l'accés des

ces des leur perſonnes,& l'entree de leurs Conſeils. Pour y remedier, ils caualleren t ſi bien les eſprits de nos Roys, que les meſmes. Princes furent contraincts par les mauuais traittemens qu'ils receuoient en leurs Cours, de s'en eſloigner: Et par ce moyen laiſſer à leurs ennemis, le gouuernement abſolu de toutes choſes, leſquels ne perdans point de temps, ne ſe contenterent pas de leur abſcence: Mais encores par toutes ſortes de libelles diffamatoires qu'ils faiſoient courir parmy le peuple, taſchoient de diffamer leur nom, comme s'ils euſſent eſté les autheurs de tous les maux qu'eux-meſmes nous produiſoient, leur amaſſant par cet artifice toute la haine qu'ils deuoient porter, & eux qui cependant demeuroient prez de nos Roys, s'en acqueroient la reputation de fidelles & affectionnez ſeruiteurs: ſi l'iſſue de la tragedie ne nous euſt fait voir, qu'ils ne les embraſſoient que pour les eſtouffer. C'eſt auſſi ce qui doit rendre nos Princes ſages par l'exemple qu'ils ont de leurs peres, nos Roys, pour ne mal-traitter les Princes de leur Sang & n'authoriſer à leur preiudice ceux qui ne ſont que ſeruiteurs de la maiſon, & partant de tout poinct leurs inferieurs, Les Princes pour ſeruir cordialement le Roy, & ne s'en eſloigner, à fin de luy eſtre Colomnes aſſeurees pour ſon affermiſſement. Si i'eſtois capable de leur donner conſeil, ie les prierois de ſe reſſouuenir de ces choſes. De trauailler à ſe rendre agreables au Roy leur Seigneur, ſe concilier l'amour des peuples par quelque acte ſignalé de Iuſtice en leur faueur,

& autres teſmoignages de bien-veillance. Careſſer la Nobleſſe vertueuſe, & faire pour elle N'abandonner la Cour pour iamais s'ils n'y ſont de toute force contraincts, & par des grands & importans ſujects, & encores apres leurs plaintes & publiques & particulieres Ne paroiſtre trop enclins au biē de leurs affaires, En leur train, n'eſtre ny trop prodigues ny trop mecaniques: (l'vn engendre l'enuie & l'autre le meſpris,) mais ſur toutes choſes ne mépriſer les cōſeils des ſages: Ains ne riē faire ſans l'auoir au prealable deliberé auec eux, Si le Prince eſt muny de ſes qualitez ie croy qu'il ne peut pericliter, Monſieur voſtre Maiſtre en a vne grande partie: les autres il ſe les peut acquerir par l'exercice: ſon grand naturel luy donne cet aduantage de pouuoir tout s'il le veut: & i'eſpere qu'auec l'âge il s'y diſpoſera pour ſon bien, pour celuy du Roy, & pour le public. Si vous le voyez vous luy pourrez temoigner qu'en France il a encores des ſeruiteurs qui luy ſont incogneuz, & qui luy ſouhaittent auec paſſion, ſous l'authorité de noſtre Roy, tout le bien, grandeur & proſperité que merite vn ſi grand Prince,

Ser. fid. Monſieur, ie vous en remercie, ie luy en feray le rapport, ſi i'ay l'honneur de le voir? Aſſeuré quil ne ſera meſcognoiſſant de voſtre affection, aux occaſions qui s'offriront de le vous teſmoigner Cependant excuſez-moy, ſi la nuict me contraint de prendre congé de vous. Ie ſuis voſtre ſeruiteur tres-humble.

FIN.

ausgege